



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Affaires étrangères : fonctionnement

Question écrite n° 57939

## Texte de la question

En novembre 1991, le no 67 du bulletin intitulé « Solidarite palestine », dont l'editeur est l'Association medicale franco-palestinienne, 14, rue de Nanteuil, 75015 Paris, assurait la publicite d'un ouvrage de J-F Legrain intitulé Les voix du soulèvement palestinien 87-88. Dans ladite publication, il etait indique que cet ouvrage etait disponible soit a l'ambassade de France en Egypte, soit au service de la valise aerienne, au ministere des affaires etrangeres, 37, quai d'Orsay a Paris. M Rudy Salles s'emeut de cette situation et demande a M le ministre d'Etat, ministre des affaires etrangeres, de bien vouloir lui indiquer les raisons pour lesquelles les services diplomatiques francais se mettent ainsi a la disposition de la propagande palestinienne. D'autre part, il lui demande de bien vouloir donner des instructions afin que cessent de telles pratiques.

## Texte de la réponse

Reponse. - L'ouvrage auquel se refere l'honorable parlementaire, intitulé Les Voix du soulèvement palestinien, 1987-1988, est l'oeuvre de M Jean-Francois Legrain, chercheur en sciences politiques au Centre d'etudes et de documentation economique, juridique et social (CEDEJ), organisme franco-egyptien de recherches universitaires dans les domaines des sciences juridiques, politiques, economiques et sociales. Le CEDEJ etant un etablissement du reseau culturel francais a l'etranger, son courrier, y compris pour des commandes d'ouvrages, peut transiter par la valise diplomatique francaise comme cela est indique sur ses publications. Il va de soi, cependant, que, s'agissant d'un organisme de recherches, il est libre du theme et du contenu de ses publications et que, sauf a porter atteinte aux libertes universitaires, il n'appartient pas au ministere des affaires etrangeres d'etendre sa tutelle administrative aux activites des chercheurs de ce centre, qui ne peuvent donc etre considerees, en aucun cas, comme l'expression des positions du Gouvernement francais. Le ministere des affaires etrangeres fait, en outre, remarquer a l'honorable parlementaire qu'on ne peut raisonnablement parler e l'espece de « la mise a disposition de la propagande palestinienne ». L'ouvrage en question, comme l'indique son sous-titre « Edition critique des communiquees du Commandement national unifie du soulèvement et du Mouvement de la resistance islamique », presente une analyse scientifique d'une realite politique importante et dont nul ne peut nier l'existence, sans se faire le propagandiste de qui que ce soit.

## Données clés

**Auteur :** [M. Salles Rudy](#)

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 57939

**Rubrique :** Ministeres et secretariats d'etat

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 18 mai 1992, page 2152